

Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/06/2024

Revision : NP2023-1-CLP du 11/06/2024

Fragrance MONOI

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

SAV 41620

UFI :

Nom commercial : SAV 41620

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Produit destiné à l'industrie de la parfumerie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MLA INVEST

Rue Barada 10, 4671 Housse

Belgique

info@planete-savons.com

www.planete-savons.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

EUROPEEN : 112

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(Législation CLP)

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS :

(Législation CLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION

Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/06/2024

SAV 41620

Revision : NP2023-1-CLP du 11/06/2024

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau



Contient : 5-(2,2,3-Triméthyl-3-cyclopentényl)-3-méthylpentan-2-ol

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Numéro d'identification	Substance	Classes danger & Phrases H	LCS / Facteurs M / ATE	Pourcentage %
CAS# 140-11-4 EINECS# 205-399-7	Benzyl acetate	Aquatic Chronic 3 H412		[5-10]
CAS# 103-95-7 EINECS# 203-161-7	2-Méthyl-3-(p-isopropylphényl)propionaldehyde	Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B H412, H315, H317		[0-5]
CAS# 65113-99-7 EINECS# 265-453-0 REACH# 01-2119975588-15-0000	5-(2,2,3-Triméthyl-3-cyclopentényl)-3-méthylpentan-2-ol	Acute Tox. 4 (Dermal, Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1 H312, H302, H411, H317	ATE (Dermale) : 2000mg/kg	[0-5]
CAS# 21145-77-7 EINECS# 244-240-6	6-Acetyl-1,1,2,4,4,7-hexaméthyltetraline	Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 H302, H400, H410	ATE (Orale) : 1000mg/kg	[0-5]
CAS# 120-51-4 EINECS# 204-402-9	Benzyl benzoate	Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2 H302, H400, H411	ATE (Orale) : 1500.015mg/kg	[0-5]
CAS# 18127-01-0 EINECS# 242-016-2 REACH# 01-2119983533-30-0000	Bourgeonal (p-tert-Butyldihydrocinnamaldehyde)	Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Stot Re 2 H412, H315, H317, H373		[0-5]
CAS# 104-55-2 EINECS# 203-213-9	Cinnamaldehyde	Acute Tox. 4 (Dermal, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A H312, H319, H412, H315, H317	ATE (Dermale) : 1100.001mg/kg	[0-5]
CAS# 91-64-5 EINECS# 202-086-7	Coumarin	Acute Tox. 4 (Oral), Skin Sens. 1B H302, H317	ATE (Orale) : 500mg/kg	[0-5]

Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/06/2024

SAV 41620

Revision : NP2023-1-CLP du 11/06/2024

CAS# 10339-55-6 EINECS# 233-732-6 REACH# 01-2119969272-32-00 00	Ethyl linalol	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B H319, H315, H317		[0-5]
CAS# 121-32-4 EINECS# 204-464-7	Ethyl vanillin	Eye Irrit. 2 H319		[0-5]
CAS# 121-33-5 EINECS# 204-465-2	Vanillin	Eye Irrit. 2 H319		[0-5]
CAS# 123-11-5 EINECS# 204-602-6	p-Methoxybenzaldehyde	Aquatic Chronic 3 H412		[0-5]
CAS# 104-93-8 EINECS# 203-253-7	p-cresol methylether (Rep2) (p-methyl anisole)	Acute Tox. 4 (Oral), Flam. Liq. 3, Repr. 2, Skin Irrit. 2 H302, H226, H361, H315	ATE (Orale) : 1920.012mg/kg	[0-5]

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Tenir compte des phrases de risques et de sécurité section 2

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Rincer ensuite à l'eau claire.

Consulter un médecin si les symptômes persistent

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes).

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Se référer au paragraphe 4.1.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, Poudre d'extinction ou mousse. Ne jamais utiliser en jet d'eau direct.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Prévention : Si le produit est inflammable, ne pas fumer, ne pas utiliser de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédure pour feux d'origine chimique.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/06/2024

SAV 41620

Revision : NP2023-1-CLP du 11/06/2024

6. MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Eviter le contact avec les yeux. Respecter les consignes indiquées en section 2.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable, une poudre inerte ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.
Eliminer les déchets et les eaux de rinçage conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Non applicable.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- A tenir à l'abri de la chaleur, de la lumière et des rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire, fumer et avant de quitter le travail.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

Données non disponibles.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/06/2024

SAV 41620

Revision : NP2023-1-CLP du 11/06/2024

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons. Respecter les consignes indiquées en section 4 et 6.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Porter des gants.
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur :	orange brunâtre à orange foncé
Aspect :	liquide
Odeur :	floral, amande, vanille, solaire
Point éclair :	
Solubilité dans l'eau :	non
Solubilité dans l'éthanol :	oui
Densité relative (d _{20/20}) :	

9.2. Autres informations

Conservation en mois :	12
Indice de réfraction :	

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas de risques significatifs de réactivité, si non exposé à une élévation de la température ou à un contact avec une flamme.

10.4. Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec les acides, les bases et les agents oxydants.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/06/2024

SAV 41620

Revision : NP2023-1-CLP du 11/06/2024

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Du monoxyde et du dioxyde de carbone peuvent se former pendant la combustion.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Information toxicologiques : Cette composition parfumante n'a pas fait l'objet de tests toxicologiques en tant que telle, mais elle est constituée de substances possédant une bibliographie toxicologique. Les substances de ce mélange prises en compte pour déterminer les dangers toxicologiques potentiels sont listées dans la section 3.

Informations Toxicité Aigue :

- **Orale**

Matière non classée

- **Inhalation**

0,00 (Déterminée)

- **Cutanée**

Matière non classée

11.2. Informations sur les autres dangers

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas fait l'objet de tests d'écotoxicité en tant que tel, mais il est constitué de substances ayant une bibliographie établie sur leur écotoxicité. Les substances de ce mélange prises en compte pour déterminer les effets potentiels toxiques sont listées dans la section 3.

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données non disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Données non disponibles.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/06/2024

SAV 41620

Revision : NP2023-1-CLP du 11/06/2024

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

12.7. Autres effets néfastes

Données non disponibles.

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages souillés : Evacuation conformément à la réglementation en vigueur.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR/ADN/RID : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :3334

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADN/RID : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :MATIERE LIQUIDE REGLEMENTEE POUR LE TRANSPORT AERIEN N.S.A. (Benzoic acid, Vanillin)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADN/RID : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/ADN/RID : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/06/2024

SAV 41620

Revision : NP2023-1-CLP du 11/06/2024

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Se référer à la section 2.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

NON REGLEMENTE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

FDS établie selon le règlement (CE) 1907/2006 (REACH), règlement (UE) 2020/878.
Classification - Etiquetage : Réglementation CLP (EU) n°1272/2008 et ses différents ATP.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
